



La Gazette du Port

Année 2017

site : <http://aupm.info> • email : aupm@wanadoo.fr

2^e trimestre

N°48

edito

Amies et amis de la mer et de l'AUPM, bonjour !

Ainsi le conseil municipal a décidé l'obligation d'amarrer les bateaux « moteurs au ponton ». Si l'on peut comprendre l'intérêt de ne pas avoir de moteurs relevés dans les chenaux, hélices prêtes à découper les coques qui viendraient à s'y frotter (fausses manœuvres, dérives dues au vent etc, difficultés de se rattraper et d'attraper moteurs ou balcons des bateaux voisins), j'ai la faiblesse de penser que le système mis en place l'an passé, moteurs baissés en juillet-août, était suffisant. Et si tout le monde avait joué le jeu, nous n'en serions pas là. Ceci dit, à titre personnel je préfère l'amarrage par l'arrière, comme le stationnement des véhicules sur les parkings/garages/épis.

Une pétition circule concernant une restriction de la pêche au maigre en période de reproduction, là encore un peu de bon sens devrait guider nos « élites », restriction oui, interdiction non. Avec un minimum de bonne volonté, plaisanciers, pêcheurs professionnels et autorités de tutelles devraient pouvoir trouver une solution équitable, raisonnable et surtout respectée (car respectable) par tous. Je crains que comme d'habitude, les décisions ne soient prises par des irresponsables méconnaissant le terrain et la réalité, prises en fonction d'intérêts économiques à court terme ou pour satisfaire des « amis ». Malgré tout je l'ai signé et vous invite à faire de même. Peut-être pourrions-nous faire bouger les choses. Également les propriétaires de bateaux sont invités à répondre à un formulaire d'enquête sur nos habitudes de plaisanciers, la manière dont nous respectons l'environnement. Les exemplaires sont à votre disposition à l'AUPM.

Ces bonnes nouvelles mises à part, notre saison 2017 est déjà bien entamée, l'excursion au Marais poitevin fut un succès avec une météo des plus favorables, la sortie bateaux-vélos..., repas de midi pris dans un restaurant que nous ne pouvons que vous recommander (voir les articles à l'intérieur). Pour juillet et août rendez-vous pour nos soirées à thème, les 15 et 22 juillet, les 5 et 19 août. Rendez-vous également le 6 août pour la fête de la mer.

Le 30 juillet à 9h un stage, destiné aux pêcheurs, se déroulera au siège de l'association. Thème « montage d'une ligne avec leurres ». Plus tard un autre stage, destiné aux marins que nous prétendons être, thème « matelotage » c'est-à-dire l'art des nœuds, sera mis sur pied.

Enfin un partenariat avec nos amis de l'A.U.P.M.G. (Mortagne-sur-Gironde) est en cours de développement afin d'organiser des sorties et des activités en commun.

Naturellement nous vous réitérons les conseils de sécurité basique pour une navigation heureuse et des vacances réussies. L'une des principales joies de la navigation est de pouvoir repartir...

Pour finir, nous avons le plaisir de vous annoncer 282 adhérents au 30 juin.

Eric Harlé, président de l'A.U.P.M.

**Association
des Usagers
du Port de
Meschers**

3, route des Salines
17132 Meschers
05 46 02 34 79

**Comité de
édition :**

Christiane Collmer
Eric Harlé
André Poirot
Martine Poirot

Informative, apolitique, sans prétention littéraire, critique sans doute un peu, ouverte à tous ceux qui se sentent une âme d'écrivain, avec quelques fautes dites de frappe que vous voudrez bien excuser aux journalistes et rédacteurs amateurs bénévoles.

Fête de la Chandeleur



L'AUPM avait donné rendez-vous à ses adhérents ce samedi 4 février pour faire sauter les crêpes.

Chandeleur vient du mot "chandelle" et ça tombait bien puisque, suite à la tempête Liev, il n'y avait plus de courant à Meschers, mais le soleil brillait. Peu s'en faut, nous avons deux crêpières alimentées au gaz, donc pas de problème du côté crêpes. Le cidre était encore frais, alors la fête a pu avoir lieu comme prévu sous le préau. Une vingtaine de personnes n'ont pas assisté à l'après-midi: panne d'électricité oblige (portails électriques bloqués, par exemple). Nous

étions cependant une cinquantaine atablés à déguster les crêpes faites par Patricia et Dominique.

Collecte des déchets samedi 1^{er} avril



Le beau temps, des bénévoles et nous voilà en quête de déchets sur l'estran et autour du port. Cet après-midi ressemble à une agréable promenade, les déchets non recyclables étant de moins en moins nombreux.

Bon geste pour la planète.



Et encore une fois sous la pluie pour sa cinquième édition!

Avancée de 24h pour permettre aux adhérents actifs et aux grands-parents avec petits-enfants de participer, la fête a encore été bien humide. La pluie cette année encore ne nous a pas épargnés. Grâce cependant au hangar le casse-croûte à l'aillet et au graton a pu avoir lieu au sec. Une soixantaine de participants dont 21 pêcheurs à la truite ont passé cette journée à l'étang de Jacques et Chantal. Le tableau de pêche diffère peu des précédents avec 180 prises. Déjeuner tiré du sac.

Au dîner, deux omelettes géantes à l'aillet et aux lardons réalisées par Fifi et Dominique ont réjoui les palais après la pêche.



Des nouvelles de

« Marie »



Un bon gommage, un soin en profondeur et en hauteur, une bonne couche de crème de jour et de nuit et voilà Marie rajeunie! Ce sont Éric, André, Alain, Bernard, Yves et Roland qui l'ont chouchoutée en ce mardi 16 mai ensoleillé. Merci à nos gentils bénévoles d'avoir consacré une journée à refaire une beauté à notre carrelot qui connaît un succès de plus en plus grand.

Sortie Marais poitevin



Le 10 juin, rendez-vous est donné à L'AUPM pour un départ à 8h de 45 personnes vers Coulon, capitale de la Venise verte, près de Niort.

Notre chauffeur et dirigeant de l'entreprise "Alentours Autocars", Gilles Fronduti, nous conduit agréablement et sans encombre dans son Mercedes tout neuf...

Après 1h30 de routes de campagne, nous découvrons le joli village destinataire où nous sommes invités à une dégustation de produits régionaux liquides qui nous seront proposés à la vente...

La matinée se poursuit par une visite en petit train touristique sur routes de plus de 1h où un guide nous explique les particularités de cette région très marquée par la présence des marais : les plantations de peupliers, la faune sauvage telle que la présence des ragondins dont on fabrique les pâtés etc....



La pause déjeuner est organisée dans un restaurant en bordure de canal à l'ombre de grands parasols. Nous y goûtons également quelques spécialités locales et l'AUPM offre l'apéritif à tous les participants.



Puis nous embarquons à bord de barques à fond plat par groupes de 10 personnes où un "pagayeur" nous mène dans un dédale de canaux ombragés expliquant une fois encore, les traditions agricoles liées à la particularité des marais.

Une petite expérience de découverte du gaz méthane par sa combustion lorsqu'on le libère en remuant les vases de fond.

La bonne ambiance est de mise après quelques projections d'eau rafraîchissante selon les embarcations.

Le retour s'effectuera par la même route avec une arrivée à Meschers vers 19h.

La participation de 65€ par personne demandée pour l'ensemble de la prestation semble unanimement jugée acceptable et nous ne manquerons pas d'organiser d'autres sorties de même nature.





Notre journée, bateaux-vélo, du samedi 24 juin

En ce 24 juin une enfilade de 10 bateaux à moteur chargés des adhérents et de leur vélo quittait le port



de Meschers pour se diriger vers Port-Médoc. Quatre voiliers les avaient devancés tôt le matin, n'ayant pas assez de vent pour les accompagner.

Heureusement notre ami Fifi avait pris en charge le reste des vélos sur sa remorque et avait fait la traversée par le bac.

Arrivés au Verdon, les cyclistes, environ 35, se dirigent vers Soulac puis l'Amélie, chacun à son rythme, les plus rapides attendant les moins entraînés. La balade fut des plus agréables le long de la piste cyclable, dans le calme de la forêt, le long des dunes et de la côte atlantique. Le reste du groupe en profitait pour découvrir la Pointe de Grave et son port.



Vers midi, le patron du restaurant "La Cabane" nous accueille avec l'apéro accompagné d'un beau buffet de tapas, puis nous avons le choix de brochettes de viandes ou de gambas. Le bruit des motos qui débarquaient de Royan

pour la rencontre annuelle de « Bikers » n'a pu entraver la bonne ambiance qui y régnait.

L'après-midi fut laissée libre : quelques-uns empruntèrent le petit train afin de reposer un peu les jambes, d'autres restèrent sur le port attendant l'heure du retour.

Quatre bateaux ont passé la nuit au port et ont pu assister, après une petite mise en jambes, à la grande manifestation de « Bikers » à Soulac. En effet 25000 motos s'y étaient donné rendez-vous.

Terminé le calme mais de beaux spécimens y défilaient.

C'est avec de belles couleurs, ravis mais un peu fatigués que nous sommes rentrés sur Meschers.....



Nos amis de l'AUPMG (Mortagne) en visite dans nos locaux



/// Rappel important

L'excès de vitesse est un délit pénal. Dans la bande des 300 m (du rivage), la vitesse est de 5 noeuds. Voir moins selon réglementation spécifique locale.

L'auteur d'un excès de vitesse est passible d'une amende de 3750€ et ou d'un emprisonnement de 6 mois. Dans l'immédiat c'est le retrait du permis, (17l'an dernier).

Également des contrôles du matériel de sécurité obligatoire, sont pratiqué par les Affaires Maritimes, la Gendarmerie Maritime, Douanes et Brigade Nautique de la gendarmerie, dans le secteur de Royan comme partout en Charente-Maritime.



Les conseils des sauveteurs en mer

Adaptez le matériel de sécurité embarqué à la navigation pratiquée. Le matériel prescrit par la réglementation constitue bien souvent le minimum requis. Dans tous les cas embarquez systématiquement le matériel complémentaire suivant :

- Une VHF, de préférence VHF ASN
- Un couteau et un minimum d'outils appropriés à votre bateau
- Une paire de gants pour éviter de vous brûler si le déclenchement de feux à mains était nécessaire
- Une montre
- Une boîte de pièces de rechange, filtre à carburant, ampoules électriques
- Des batteries supplémentaires pour faire fonctionner les accessoires tels que radio portative, lampe de poche et appareils de navigation portatifs
- Pour les navires pour lequel il est exigé, un coupe -circuit de rechange
- Une couverture de survie isothermique
- Une gaffe

Toutes les personnes à bord doivent connaître le fonctionnement et le lieu de stockage des équipements de sécurité.

Brassières et gilets de sauvetage ne sont utiles que s'ils sont portés.

Le gilet gonflable est un équipement essentiel pour votre sécurité en mer. Portez-le et faites-le porter systématiquement dès que vous êtes sur l'eau et en particulier sur les annexes, et équipez-le d'une sous-cutale.

Le marché offre un large éventail de matériel adapté à la pratique de différents loisirs nautiques, vérifiez qu'il soit conforme à la réglementation et assurez-vous périodiquement de son bon entretien.

Ne le stockez pas au soleil et après chaque utilisation rincez-le à l'eau douce et laissez sécher.

Avec l'aimable autorisation de la S.N.S.M

L'équipement de sécurité des navires de plaisance.

La division 240 est applicable à tous les navires de plaisance à usage personnel ou de formation, de longueur de coque inférieure à 24 mètres. Elle évolue, une nouvelle zone de navigation semi-hauturière est créée.

Matériel de sécurité adapté à la navigation pratiquée

Basique : jusqu'à 2 milles d'un abri

Côtier : jusqu'à 6 milles d'un abri

Semi-hauturier : entre 6 et 60 milles d'un abri

Hauturier : au-delà de 60 milles d'un abri jusqu'à 6 milles d'un abri

Abri : Endroit de la côte où tout engin, embarcation ou navire et son équipage peuvent se mettre en sécurité en mouillant, atterrissant ou en accostant et en repartir sans assistance. Cette notion tient compte des conditions météorologiques du moment ainsi que des caractéristiques de l'engin, de l'embarcation ou du navire.

Cas particulier : Les annexes, embarcations utilisées à des fins de servitude à partir d'un navire porteur, ne peuvent s'éloigner à plus de 300 m d'un abri. Un navire est considéré comme un abri.

À plus de 300 m de la côte il faut embarquer un moyen de repérage lumineux (et bien sur l'équipement de flotabilité individuel).

Modernisation de la réglementation

Le chef de bord choisit l'option la plus adaptée parmi les équipements suivants :

Équipement individuels de flotabilité « **EIF** »

L'équipement doit être adapté à la morphologie de l'utilisateur et répondre aux caractéristiques suivantes :

- 50 newtons pour une navigation jusqu'à 2 milles
- 100 newtons pour une navigation jusqu'à 6 milles
- 150 newton pour une navigation toute zone
- 100 newtons au moins pour les enfants de 30 kg maximum quelle que soit la distance d'éloignement d'un abri.

Ces équipements sont approuvés ou marqués CE

Combinaisons de protection

Cet équipement se substitue à l'EIF s'il est porté en permanence

Dispositif lumineux. **Pour être secouru il faut être vu.**

Une lampe torche étanche ou moyen lumineux individuel type lampe Flash ou cyalume d'une autonomie de 6 heures et assujetti à chaque EIF

Annuaire des marées

Pour une navigation basique et côtière il suffit d'avoir un moyen de connaître les heures de marées du jour et de la zone de navigation.

Fusées à parachute et feux rouge à main

Depuis le 1^{er} janvier 2016 les fusées périmées peuvent être rendues au point de vente lors de l'achat des nouvelles. Ne pas les jeter, ne pas les stocker. Ne pas non plus les utiliser comme feux d'artifices qui pourraient déclencher les secours en mer.

VHF

À plus de 6 milles d'un abri le chef de bord peut choisir de n'embarquer **ni fusées à parachute ni fumigènes** s'il dispose d'une **VHF**. Depuis le 1^{er} janvier 2017 une VHF fixe est obligatoire pour une navigation semi-hauturière.

Nous vous conseillons de télécharger la liste intégrale de la division 240 sur le site : www.mer.gouv.fr

Nous vous souhaitons de bonnes vacances nautiques.

Petit **lexique** de langage maritime

Suite de notre petit lexique de langage maritime. Liste non exhaustive.

HAUBAN : n.m. Mot dérivé du scandinave « hofud benda » signifiant le lien du mât et qui aurait donné successivement « hobenc, obenc, auban et hauban » Les haubans sont des cordages ou des fils d'acier qui relient la tête des mâts à la coque latéralement pour servir d'appui et de résistance aux effets du roulis tandis que les étais relient l'avant et l'arrière pour contrebalancer l'effet du tangage. Maintien le mât contre la pression exercée par les voiles.

HAUTEUR D'EAU : Hauteur définie par le calcul de marée pour un moment et un endroit donnés à rajouter à la sonde de la carte pour obtenir la profondeur d'eau disponible.

HAUTURIER : Navigation hauturière au-delà des 60 milles d'un abri. En deçà (6 à 60 milles navigation semi-hauturière).

HISSE : Faire monter une voile, un pavillon au moyen d'une drisse en haut du mât.

I : Lettre du Code international des signaux. Représentée par un pavillon jaune au centre duquel est inscrit un disque noir. Hissé seul I signifie « je viens sur bâbord ».

INTRADOS : Côté au vent d'une voile.

ISOBATHE : Ligne portée sur une carte et qui rejoint les fonds d'égale profondeur. Ex : « la ligne des fonds de 20 m »

J : Lettre du Code international des signaux. Représentée par un pavillon à deux bandes horizontales bleues d'égale largeur, séparées par une bande blanche d'égale largeur que les bleues. J signifie « je vais transmettre par signes à bras ».

JUPE : Prolongement de la coque au-delà du tableau arrière.

JUSANT : Courant de marée qui descend. Synonyme de reflux. En opposition au « flot » qui désigne la marée montante.

K : Lettre du Code international des signaux. Représentée par un pavillon à deux bandes verticales de largeur égale, l'une jaune (côté guidant) l'autre bleue (côté ballant).

E.H.

Chaque mardi, aux grottes de Régulus, vous pouvez assister à un spectacle d'une durée d'une heure trente environ.

La troupe de théâtre est composée de Michelais, bénévoles, qui feront revivre pour vous les occupants de ces grottes, de Cadet à la Guicharde. Sur réservation auprès des grottes de Régulus. C'est une bonne façon, sympathique, ludique, d'aborder l'histoire de notre ville et de la faire connaître à vos amis et vos proches.

NOTRE DAME DES FLOTS A PERDU SON SOURIRE PITCHOUNE EST PARTIE

Pour tous ceux qui ont côtoyé le navire Notre Dame des Flots, Pitchoune était incontournable: compagne du Commandant de bord, Jean-Pierre, femme de caractère dont la gentillesse n'avait d'égal que sa générosité de coeur.

Nous sommes tous profondément peiné par cette nouvelle et nous adressons à ses proches nos condoléances les plus sincères.

Il est des voyages dont on ne revient pas et pour celui-là, Pitchoune, nous te souhaitons bon vent vers de nouveaux rivages.

Le Conseil d'administration de l'A.U.P.M a le regret de vous informer du décès le 5 juillet de Monsieur Gérard Dubois, président de notre association en 2010 et 2011

Nous présentons nos plus sincères condoléances à son épouse et à ses enfants. Gérard, tu étais un marin, un voileux. Nous te souhaitons bon vent vers tes nouveaux rivages.